

05 avr 2012 -18:11

## Cotisation supplémentaire de 4% sur des revenus mobiliers: retenue à la source

Les modalités de déclaration et de paiement de la nouvelle cotisation supplémentaire de 4 % sur des revenus mobiliers, qui est retenue à la source, sont connues.

Comme suite au communiqué de presse du 23 février 2012, les modalités de déclaration et de paiement de la cotisation supplémentaire de 4% sur des revenus mobiliers qui est retenue à la source, sont actuellement connues.

La déclaration doit être faite sur un formulaire spécifique (273 C - Déclaration à la cotisation supplémentaire sur des revenus mobiliers). Cette déclaration est téléchargeable sur le site portail du SPF Finances / Administrations / Fiscalité / Informations communes / Formulaire. Elle est également disponible sur FINFORM

L'introduction de la déclaration sera prochainement possible par voie électronique sur l'application prm-on-web.

Dans l'intervalle, la déclaration ne peut être introduite et envoyée que sur papier à l'un des quatre services indiqués sur la déclaration (page 2).

Le paiement de la cotisation doit être effectué au numéro de compte suivant (valable pour tout le pays):

BE79 6792 0022 1033  
PCHQ BE BB  
Centre de perception du Précompte Mobilier  
Boulevard du Roi Albert II 33, bte 42  
1030 Bruxelles

La déclaration et le paiement de la cotisation retenue à la source doivent avoir lieu dans les 15 jours calendrier de l'attribution ou de la mise en paiement des revenus.

Compte tenu du fait que les modalités pratiques concernant la retenue à la source et le paiement de cette nouvelle cotisation ne sont connues qu'à présent, des intérêts de retard ne seront dus, le cas échéant, qu'à partir du 1er juin 2012, pour ce qui concerne les revenus attribués ou mis en paiement entre le 1er janvier 2012 et le 15 mai 2012.

SPF Finances  
North Galaxy  
Boulevard du Roi Albert II 33/70  
1030 Bruxelles  
Belgique  
<http://finances.belgium.be>

Florence Angelici  
Porte-parole (FR) SPF Finances  
+32 470 775 728  
[florence.angelici@minfin.fed.be](mailto:florence.angelici@minfin.fed.be)

Francis Adyns  
Porte-parole (NL) SPF Finances  
+32 470 76 22 44  
[francis.adyns@minfin.fed.be](mailto:francis.adyns@minfin.fed.be)